

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 17 MAI 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 3

Le 17 Mai 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILE -GRAND (Pouvoir à Frédéric BATAILLE)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Gérard MATTIS)

Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

EXCUSÉS

Paul PELLECUER

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nicolas MORIN

2021-70 CONVENTION D'ADHÉSION PETITES VILLES DE DEMAIN

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans, représentant la durée du mandat : 2020-2026.

Le but de cette démarche à laquelle nous a associé le Préfet de la Savoie est de mettre les petites villes comme Bourg Saint Maurice au cœur du programme de la relance initiée par l'Etat. A cet égard, le projet est élaboré conjointement avec la Commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs et la Commune de Sééz.

Le programme « Petites Villes de Demain » représente un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, cela se concrétise par « 3 piliers » :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ; financements, notamment par le biais de subventions, sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- Signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs des Communes de Bourg Saint Maurice et Sééz, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, le Préfet, et les partenaires institutionnels et techniques. La signature de cette convention d'adhésion permet notamment de solliciter le co-financement du chef de projet, du poste manager de commerce
- Recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.

La signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyen à déployer pour la concrétiser et se matérialise par une convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Compte tenu du fait que le poste de chef de projet est pris en charge par les partenaires à hauteur de 50%, le reste à charge est financé selon les modalités suivantes :

- 50 % par la Commune de Bourg Saint Maurice
- 25 % par la Commune de Sééz
- 25% par la Communauté de Communes de Haute - Tarentaise

Vu le projet de convention d'adhésion ci-joint ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mai 2021 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain ainsi que tous les documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

